

GAEC DU MOUZON  
3 Chemin du moulin  
52150 VAUDRECOURT

Vaudrecourt, le 30 Avril 2020

M. le Maire,  
21 Rue des Cigognes,  
88300 SARTES

Objet : Elevage de vaches laitières soumis à enregistrement au titre des ICPE.  
Demande d'avis pour usage futur en cas d'arrêt définitif de l'élevage.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'augmentation de notre élevage de vaches laitières sise à VAUDRECOURT (52) et SARTES (88) sur les parcelles cadastrales référencées section ZB, parcelles n°26-3-30 et section ZD, parcelle n°142, nous devons déposer, en préfecture, un dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de cette démarche et conformément à l'article R512-46-4 point 5 du code de l'environnement nous devons joindre à notre dossier la proposition, du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif. Pour compléter notre dossier, **nous sollicitons votre avis sur l'usage futur du site dans le cas où l'installation serait mise à l'arrêt définitif.**

Nous vous informons pour cela que dans le cas où notre élevage de vaches laitières devrait cesser d'exister définitivement, nous envisagerions :

- Reprise du site par un agriculteur ou par une collectivité pour le même type d'utilisation.
- Démolition des ouvrages et remise en état des sols pour remise en culture.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le maire, nos sincères salutations.

Pour le GAEC DU MOUZON,  
ROGUE Eric,



GAEC DU MOUZON  
3 Chemin du moulin  
52150 VAUDRECOURT

Vaudrecourt, le 30 Avril 2020

M. le Maire,  
15 Rue Principale,  
52150 VAUDRECOURT

Objet : Elevage de vaches laitières soumis à enregistrement au titre des ICPE.  
Demande d'avis pour usage futur en cas d'arrêt définitif de l'élevage.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'augmentation de notre élevage de vaches laitières sise à VAUDRECOURT (52) et SARTES (88) sur les parcelles cadastrales référencées section ZB, parcelles n°26-3-30 et section ZD, parcelle n°142, nous devons déposer, en préfecture, un dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de cette démarche et conformément à l'article R512-46-4 point 5 du code de l'environnement nous devons joindre à notre dossier la proposition, du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif. Pour compléter notre dossier, **nous sollicitons votre avis sur l'usage futur du site dans le cas où l'installation serait mise à l'arrêt définitif.**

Nous vous informons pour cela que dans le cas où notre élevage de vaches laitières devrait cesser d'exister définitivement, nous envisagerions :

- Reprise du site par un agriculteur ou par une collectivité pour le même type d'utilisation.
- 
- Démolition des ouvrages et remise en état des sols pour remise en culture.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le maire, nos sincères salutations.

Pour le GAEC DU MOUZON,

ROGUE Eric,

